	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i><b>Délibération</b></i>
	<b>Séance publique du 24 novembre 2022</b>	<b>N° 2022-725</b>

Convocation du 17 novembre 2022

Aujourd'hui jeudi 24 novembre 2022 à 15h00 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stéphanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, M. Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESKINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kevin SUBRENAT, M. Jean Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET  
M. Nicolas FLORIAN à M. Dominique ALCALA  
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE  
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU  
M. Thierry MILLET à Mme Géraldine AMOUROUX  
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Michel POIGNONEC  
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI  
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**


M. Fabien ROBERT excusé à partir de 14h35 le 25 novembre  
Mme Agnès VERSEPUY excusée à partir de 14h35 le 25 novembre

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Pierre HURMIC à Mme Delphine JAMET le 24 novembre  
M. Pierre HURMIC à Mme Delphine JAMET de 11h37 à 12h20 et de 14h35 à 15h28 le 25 novembre  
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à M. Alain GARNIER DE 14h à 15h le 25 novembre  
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU de 16h46 à 17h38 et à M. Frédéric GIRO à partir de 17h39 le 24 novembre  
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU à partir de 17h le 25 novembre  
M. Patrick LABESSE à Mme Laure CURVALE à partir de 18h15 le 24 novembre  
M. Alain GARNIER à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 18h27 le 24 novembre  
M. Jean TOUZEAU à M. Jean François EGRON à partir de 16h04 le 25 novembre  
Mme Marie Claude NOEL à Mme Céline PAPIN le 25 novembre  
M. Jean François EGRON à Mme Françoise FREMY à partir de 18h15 le 24 novembre  
Mme Claudine BICHET à M. Maxime GHESQUIERE à partir de 17h55 le 24 novembre  
Mme Claudine BICHET à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 12h15 le 25 novembre  
M. Jean Jacques PUYOBRAU à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 16h le 25 novembre  
Mme Brigitte BLOCH à M. Patrick PAPADATO à partir de 18h16 le 24 novembre  
Mme Céline PAPIN à Mme Marie Claude NOEL à partir de 16h12 le 24 novembre  
Mme Andréa KISS à Mme Véronique FERREIRA le 24 novembre  
M. Patrick PAPADATO à M. Olivier CAZAUX jusqu'à 10h54 et à partir de 16h37 le 25 novembre  
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h14 le 25 novembre  
M. Baptiste MAURIN à Mme Amandine BETES à partir de 15h le 25 novembre  
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean TOUZEAU le 24 novembre  
Mme Stéphanie ANFRAY à M. Bruno FARENIAUX le 24 novembre  
Mme Amandine BETES à Mme Christine BOST le 24 novembre  
Mme Christine BONNEFOY à M. Jean Marie TROUCHE à partir de 16h10 le 25 novembre  
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES jusqu'à 16h48 et à Mme Pascale PAVONE à partir de 16h50 le 24 novembre  
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Baptiste MAURIN jusqu'à 17h29 le 24 novembre  
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY de 11h25 à 12h20 et à partir de 14h35 le 25 novembre  
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Béatrice SABOURET à partir de 18h14 le 24 novembre  
Mme Pascale BRU à M. Thierry TRIJOLET à partir de 17h39 le 24 novembre  
M. Alain CAZABONNE à M. Michel LABARDIN à partir de 16h30 le 24 novembre  
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 11h57 le 25 novembre  
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI le 24 novembre  
M. Gérard CHAUSSET à M. Serge TOURNERIE le 24 novembre

Mme Camille CHOPLIN à M. Cyrille-Radouane JABER à partir de 18h56 le 24 novembre  
M. Max COLES à M. Fabien ROBERT à partir de 18h25 le 24 novembre  
M. Max COLES à M. Michel LABARDIN à partir de 16h15 le 25 novembre  
Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 17h le 24 novembre  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET le 24 novembre  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET jusqu'à 10h07 et à partir de 15h32 le 25 novembre  
M. Christophe DUPRAT à M. Jérôme PEScina à partir de 16h46 le 24 novembre  
M. Olivier ESCOTS à M. Jean Claude FEUGAS à partir de 19h le 24 novembre  
Mme Anne FAHMY à Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h30 le 24 novembre  
Mme Françoise FREMY à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h14 le 25 novembre  
M. Guillaume GARRIGUES à M. Jean Marie TROUCHE à partir de 16h49 le 24 novembre  
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Simone BONORON à partir de 16h30 le 25 novembre  
Mme Anne Eugénie GASPARD à M. Thierry TRIJOULET jusqu'à 17h le 24 novembre  
Mme Daphnée GAUSSENS à M. Gwenaël LAMARQUE le 24 novembre  
M. Maxime GHESQUIERE à M. Cyrille-Radouane JABER de 14h35 à 15h35 le 25 novembre  
M. Frédéric GIRO à M. Alexandre RUBIO jusqu'à 17h15 le 24 novembre  
M. Stéphane GOMOT à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h36 le 24 novembre  
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 18h45 le 24 novembre  
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY le 25 novembre  
M. Cyrille-Radouane JABER à M. Maxime GHESQUIERE jusqu'à 16h50 le 24 novembre  
Mme Nathalie LACUEY à M. Serge TOURNERIE le 25 novembre  
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Eve DEMANGE le 24 novembre  
  
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h10 le 25 novembre  
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Claudine BICHET jusqu'à 15h43 le 24 novembre  
Mme Zeineb LOUNICI à M. Benoit RAUTUREAU à partir de 16h21 le 24 novembre  
M. Jacques MANGON à M. Fabrice MORETTI à partir de 17h51 le 24 novembre  
M. Jacques MANGON à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 14h35 le 25 novembre  
M. Guillaume MARI à M. Didier CUGY jusqu'à 16h et à partir de 17h45 le 24 novembre  
M. Fabrice MORETTI à M. Christian BAGATE jusqu'à 17h04 le 24 novembre  
M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Béatrice SABOURET le 25 novembre  
M. Benoit RAUTUREAU à Mme Christine BONNEFOY à partir de 19h le 24 novembre  
M. Franck RAYNAL à M. Patrick PUJOL de 17h15 à 18h13 le 24 novembre  
Mme Marie RECALDE à Mme Béatrice DE FRANCOIS le 25 novembre  
  
M. Bastien RIVIERES à M. Patrick LABESSE le 25 novembre  
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON jusqu'à 12h20 le 25 novembre  
Mme Karine ROUX LABAT à M. Christian BAGATE à partir de 18h48 le 24 novembre  
Mme Nadia SAADI à M. Olivier CAZAUX à partir de 18h le 24 novembre  
Mme Béatrice SABOURET à Mme Fatiha BOZDAG jusqu'à 18h05 le 24 novembre  
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Anne Eugénie GASPARD à partir de 18h30 le 24 novembre  
M. Kévin SUBRENAT à M. Christophe DUPRAT à partir de 16h15 le 25 novembre  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT à partir de 16h59 le 24 novembre

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 24 novembre 2022</b>	<b>Délibération</b>
	Direction de l'Habitat  <b>Service Solidarités Urbaines</b>	<b>N° 2022-725</b>

---

**Avenant n°2 à la convention-cadre d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2020-2022 signée entre l'Etat et Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le présent rapport a pour objet de présenter l'avenant n°2 de la convention-cadre d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi, conclue initialement en décembre 2020 entre l'Etat et Bordeaux Métropole, de préciser les actions reconduites ou nouvellement inscrites dans ce dispositif, et d'en détailler les budgets associés.

### **1. Cadre d'intervention**

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté lancée en octobre 2018 pour la période 2019-2022 est axée autour de 5 engagements :

- s'attaquer à l'émergence de la pauvreté dès les premières années de la vie,
- garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants,
- assurer à tous les jeunes un parcours de formation leur permettant d'acquérir des compétences et de prendre leur indépendance,
- rendre les droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité,
- investir pour l'accompagnement de tous vers emploi.

A ce titre, et pour donner suite à une sollicitation de la Préfète de Région, Bordeaux Métropole a contractualisé avec les services de l'Etat le 19 décembre 2020 autour d'actions nécessaires à la lutte contre la pauvreté sur le territoire métropolitain, en s'inspirant des grands axes du plan de relance.

Cette contractualisation, traduite dans une convention-cadre « d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi », est prévue sur trois ans (2020-2022). La Métropole y participe à hauteur de 522 500 €, soit un niveau d'engagement équivalent à celui de l'Etat, ce qui représente une enveloppe globale de 1.045.000 M€ pour cette programmation se déclinant en 7 actions.

L'action de lutte contre le mal-logement n'ayant pas été réalisée en 2021 (au vu d'un plan de charge exceptionnel du service de l'amélioration du parc privé en lien avec les effondrements des immeubles à Bordeaux et le travail préalable à la prise de la nouvelle délégation des aides à la pierre pour le parc privé), il est convenu avec les services de l'Etat de redéployer les crédits afférents non consommés par ce projet sur les autres actions indiquées.

En 2021, l'Etat a proposé à Bordeaux Métropole de poursuivre cet engagement réciproque dans ce plan de lutte contre la pauvreté, et un premier avenant a été signé. Cet avenant a permis de renouveler l'appui au développement de 3 des 7 actions initialement définies par cette stratégie, comme expliqué dans le tableau récapitulatif en annexe.

## 2. Avenant n°2

En date du 22 juin 2022, un deuxième avenant à la convention-cadre a été proposée à Bordeaux Métropole par les services de l'Etat, afin de poursuivre le développement des projets initiés sur les territoires depuis maintenant plus de deux années. Une troisième enveloppe, d'un montant respectif de 550 000 € pour l'Etat, et d'une somme équivalente pour Bordeaux Métropole, soit une enveloppe globale de 1 100 000 €, est ainsi proposée par la signature de ce deuxième avenant.

Trois actions sont identifiées de concert avec l'Etat pour répondre à ce cadre d'intervention, en s'inscrivant dans le champ de la politique sociale de l'habitat et de l'inclusion numérique métropolitaine :

### - reconduction de l'action 1 : inclusion numérique

L'action consiste à constituer et former un réseau d'acteurs associatifs métropolitain à la médiation numérique, permettant de favoriser l'inclusion numérique de nombreux publics en situation d'exclusion dans et hors les quartiers prioritaires de la politique de la ville, en s'adressant également aux personnes ayant le statut de réfugiés ou relevant de la protection internationale.

Budget total de l'action sur l'avenant n°2 : 300.000 €, dont 150.000 € de l'Etat.

### - reconduction de l'action 2 : appel à projets pour l'emploi des jeunes et des femmes dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville

Sur les territoires prioritaires de la politique de la ville, déjà fortement impactés par des difficultés socio-économiques, la crise sanitaire, en stoppant brutalement les activités économiques, est venue renforcer la précarité et probablement le chômage.

La nécessité de déployer sur ces territoires des réponses innovantes apparaît comme un levier important de la lutte contre la grande précarité, notamment auprès des publics les plus fragilisés que sont les femmes et les jeunes.

Budget total de l'action sur l'avenant n°2 : 400.000 €, dont 200.000 € de l'Etat.

### - reconduction de l'action 3 : accompagnement vers et dans le logement de familles en sortie de squat

Il s'agit d'une action qui consiste à cofinancer l'accompagnement vers et dans le logement de 20 familles par an en sortie de squats. Celles-ci sont évaluées et orientées par le COS Alexandre Glasberg – Foyer Quancard (opérateur social de la plateforme de résorption des squats et bidonvilles) vers des Logements temporaires d'insertion (LTI) mis à disposition par Bordeaux Métropole. Ce projet vient compléter les actions déjà déployées dans le cadre de la plateforme de résorption des squats, pilotée par la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS), et à laquelle Bordeaux Métropole participe activement à travers l'opération sociale confiée au Diaconat de Bordeaux via un marché publique. Cette mission consiste à l'accompagnement des familles durant l'hébergement temporaire jusqu'à la sortie positive vers un logement durable sur une période de 4 ans (2021/2025).

Budget total de l'action sur l'avenant n°2 : 400.000 €, dont 200.000 € de l'Etat.

## 3. Modalités de mise en œuvre

Le suivi et l'évaluation de l'exécution du présent avenant seront effectués de manière conjointe par Bordeaux Métropole et les services de l'État au sein d'un comité technique se réunissant à minima une fois par semestre.

La contribution 2022 de l'Etat fera l'objet d'un versement annuel unique, à la signature du présent avenant. La contribution financière sera créditée sur le compte de Bordeaux Métropole (Service de gestion comptable de Bordeaux Métropole).

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole**

**VU** la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021,  
**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5217-2,  
**VU** l'article L115-1 du Code de l'action sociale et des familles,  
**VU** la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté présentée par le Président de la République le 13 septembre 2018,  
**VU** la délibération 2020-455 du 27 novembre 2020 portant sur Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2020-2022 entre l'Etat et Bordeaux Métropole,  
**VU** la délibération 2021-690 du 25 novembre 2021 relatif à l'avenant n°1 à la convention cadre,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT** que Bordeaux Métropole participe dans le cadre de sa politique d'habitat, au titre de sa compétence de solidarité urbaines, au développement de l'offre spécifique,

### **DECIDE**

**Article 1** : d'approuver le projet d'avenant n°2 annexé au présent rapport,

**Article 2** : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer l'avenant n°2 à la convention et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente délibération,

**Article 3** : d'imputer les recettes correspondantes au budget de l'année 2022 soit 550 000 € – chapitre 74, article 74718, fonction 424 ; les dépenses correspondantes étant ouvertes pour partie au budget 2022 et pour partie au budget 2023 (sous réserve de son adoption) au chapitre 65, article 65748, fonction 522.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur MORISSET

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 24 novembre 2022

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>1 DÉCEMBRE 2022</b>	Pour expédition conforme,  le Vice-président,  Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU
<b>DATE DE MISE EN LIGNE :</b> <b>1 DÉCEMBRE 2022</b>	